



A36-WP/366
P/64
26/9/07
Rectificatif n° 1
27/9/07

ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LES POINTS 32 ET 36 DE L'ORDRE DU JOUR

RECTIFICATIF N° 1

Prière de *remplacer* le paragraphe 36.2 de la note de travail A36-WP/366 par le texte suivant :

36.2 En ce qui concerne les modifications qu'il est proposé d'apporter aux paragraphes 3 et 4 du dispositif de l'Appendice A à la Résolution A35-14, plusieurs préoccupations sont exprimées par un État contractant à propos de la suppression du texte « toutes spécifications techniques nécessaires pour satisfaire à ces exigences constitueront des appendices aux Annexes », de la localisation des spécifications techniques de soutien dans des documents distincts et de la validité juridique de la procédure selon laquelle le Conseil aurait à approuver des éléments élaborés par d'autres organismes de normalisation comme répondant aux spécifications de l'OACI. Le délégué propose que l'Appendice A à la Résolution A35-14 reste inchangé au regard des renseignements fournis à la Commission technique dans l'Additif n° 1 à la note WP/63 présentée par le Conseil de l'OACI au titre du point 25 de l'ordre du jour. Le Secrétaire assure à nouveau à la Commission que l'intention est de renforcer la récente consigne du Conseil voulant que les SARP soient fondées sur les performances et que leur orientation soit moins technique, et, au regard des coupures budgétaires qui prendront effet au début du prochain triennat, d'éviter la duplication d'efforts et de déterminer comment l'OACI et les organes de normalisation techniques pourraient le mieux s'appuyer réciproquement dans leurs travaux.

— FIN —